

Parc Hentsch aux Charmilles: le projet a été déposé



Parc Hentsch. Un évènement majeur pour Genève, tant il semble devoir répondre à des besoins aussi différents que pressants. Feu vert très attendu du DAEL.

A la place et autour de l'ancien stade, 130 logements et un vaste site culturel naîtront.

ENQUÊTE
EDOUARD BOLLETER

C'est peut-être tout un quartier qui est né mercredi dernier avec la demande de renseignements déposée auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) par l'équipe de Bénédicte Hentsch et l'intermédiaire de la fondation Hippomène. Par cet acte administratif d'importance dont nous venons de prendre connaissance, le «parc Gustave et Leonard Hentsch», tant discuté et si attendu par les habitants de Saint-Jean et des Charmilles, passe du statut de projet à la phase cruciale de réalisation. Un événement majeur pour Genève, tant il semble devoir répondre à des besoins aussi différents que pressants. Le dépôt de la demande de

renseignements a été confirmé et expliqué hier par le porte-parole de la fondation Hippomène, Laurent Paoliello: «Le dossier est volumineux car il comprend de multiples paramètres, du centre culturel au nouveau concept de «logements à mixité intégrée» (LMI) permettant de créer son bureau chez soi, en passant naturellement par le parc, point essentiel du dossier».

Il a fallu convaincre

«Le DAEL va maintenant instruire la demande et le parlement pourrait ensuite décider.» La première phase d'étude faite par l'Etat pourrait prendre trois à quatre mois. Mais pour en arriver là, il a fallu batailler. Les initiateurs, Bénédicte Hentsch en tête, ont eu à cœur de rassurer les habitants et les autorités par une campagne de communication et de rencontres initiée en décem-

bre 2003. Celle-ci semble avoir répondu aux attentes à en croire les réactions recueillies dernièrement de toutes parts. Il faut avouer que le projet a tout pour plaire. A la suite de l'acquisition des anciennes usines Tavano en août 2003 (lire ci-dessous), Bénédicte Hentsch dispose d'une surface géante pour réaliser le parc de ses rêves au pied des logements. Et le moins que l'on puisse dire est qu'il promet. Plus grand que prévu, le parc se trouvera ainsi à proximité directe des habitants. Reliant l'avenue d'Aire et l'avenue de Châtelaine par un réseau de cheminement pour les piétons et les cycles (se référer au plan du projet ci-dessus), il propose des ambiances végétales variées, des espaces de détente et de jeux d'enfants, un skate-parc ou encore un jeu de boules. Considéré comme «un chaînon manquant dans le maillage des espaces verts de la Ville» selon ses créateurs, le futur parc pourrait en effet devenir une pièce fondamentale dans le quartier des Nou-

velles Charmilles. Le reste du terrain acquis répondra aussi aux besoins actuels.

Déclassement obligatoire du terrain

Le patrimoine industriel est sauvegardé et réutilisé puisque les bâtiments «Pic Pic» abriteront notamment des logements, que les bâtiments «Elna» seront transformés en bureaux (pour le nouveau groupe de Bénédicte Hentsch GEM) et que l'usine Tavano deviendra l'Espace Hippomène (activité culturelle, artistique ou événementielle, soit 7000 m² pouvant accueillir jusqu'à 2000 personnes). Mais le meilleur est à venir, sorte de cerise sur le gâteau du parc, surtout en cette période de pénurie immobilière. Car le projet déposé prévoit la construction de 130 logements, 50 dans le bâtiment «Pic Pic» et 80 derrière le parc. A cet effet, les architectes ont innové en proposant des logements multifonctionnels dès leur conception.

On le voit, les atouts sont multiples. Mais malgré cela, la partie n'est pas forcément gagnée pour des raisons légales. Car il va falloir déclasser une partie du terrain. Pour l'instant, le site bénéficie d'une autorisation préalable pour réaliser 34 000 m² de surfaces industrielles. Il existe également des droits à bâtir en 3e zone de développement sur la parcelle du Stade des Charmilles permettant de réaliser un immeuble le long de l'avenue de Châtelaine. La demande de renseignements propose une répartition différente des droits à bâtir liés à la troisième zone de développement afin de réaliser un bâtiment de logements. Elle préconise également la démolition d'une partie des halles industrielles. Sur la base du préavis de la Ville de Genève, le DAEL prendra donc une décision avant de la proposer au parlement. Depuis mercredi, la balle est dans son camp et tout un quartier attend impatiemment sa décision. Bénédicte Hentsch en tête. ■

La promesse du banquier sera bientôt tenue

Les Charmilles ont eu une histoire mouvementée ces derniers mois ainsi que le démontre le récent historique du mythique ancien stade des Grenat. En 1997 tombe la décision de construire un stade

à la Praille sur des terrains appartenant à la Ville. Cette décision fait suite à la promesse de don du site des Charmilles détenu par la fondation familiale Hippomène à la Ville et des terrains

d'entraînement de Balexert à l'Etat. Bénédicte Hentsch avait promis de construire un parc une fois le nouveau stade inauguré. Un grand pas a donc été franchi mercredi. E.B.